Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

Commune de BIRKENWALD

Convocation le 19/05/2015

Affichage convocation le 22/05/2015

Affichage : jour du dépôt en Sous Préfecture

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire N°2/2015 du 27 MAI 2015 à 20 heures

Nombre de Conseillers élus : 11 En fonction : 10

Nombre de Conseillers présents 06 Votants : 08

L'an deux mil quinze le vingt sept mai à vingt heures, s'est réuni au lieu ordinaire des séances le Conseil Municipal de Birkenwald

Sous la présidence de Monsieur KLEIN Dominique, Maire

Membres présents :

les Adjoints : MM. ZINGARELLI Bruno, GROSS Gérard, HALTER Thierry

les Conseillers : Mme GASS Karine et M. SCHWARTZ Michaël

Absents excusés : M. MUHL Franck, Mmes MESSMER Pia, SCHALL Véronique ayant donné procuration à M. HALTER Thierry et KIEFFER Josiane ayant donné procuration à M. GROSS Gérard.

Secrétaire de séance : HALTER Thierry

Assistait en outre : Mlle JOST Laetitia, adjoint administratif 2ème classe

Ordre du jour :

Désignation secrétaire de séance

2015-7. Réhabilitation bâtiment communal

2015-7.1.Choix entreprise pour sondages géothermiques

2015-7.2 Lancement consultation et avenant à l’acte d’engagement maîtrise d’œuvre

2015-8. Adhésion à la future Agence Technique d’Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l’ATIP à M. le Préfet, désignation

des électeurs

|  |
| --- |
| 2015-9. Budget Primitif 2015 - Décision modificative N°1/2015 |

2015-10. Rapports d’activités d’assainissement 2013

2015-10.1. Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d’assainissement de Marmoutier

2015-10.2. Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d’assainissement de la Sommerau

2015-11. Demande de subvention

Divers et communications

La séance est ouverte à 20H10

Désignation secrétaire de séance

M. HALTER Thierry est désigné comme secrétaire de séance conformément aux dispositions de l’article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2015-7. Réhabilitation bâtiment communal

2015-7.1.Choix entreprise pour sondages géothermiques

Dans le cadre des études relatives à la réhabilitation d’un bâtiment communal des travaux de sondage du sol sont nécessaires. Trois entreprises susceptibles de réaliser ces prestations ont été mises en concurrence.

Vu les propositions sollicitées et les offres obtenues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de confier la mission de sondages géothermique à l’entreprise GEOTEC.

M. le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015 (opération 60).

2015-7.2 Lancement consultation et avenant à l’acte d’engagement maîtrise d’oeuvre

Le Conseil Municipal examine les documents envoyés par M. TRUMPFF Etienne, architecte en charge de la maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation du bâtiment communal. Il s’agit des plans du futur bâtiment et du cahier des coûts correspondant à chaque lot.

Après avoir délibérer, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

* la réhabilitation du bâtiment communal,
* le lancement de la consultation début juin,
* l’approbation de l’avenant n°1 à l’acte d’engagement maîtrise d’œuvre.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015, opération 60.

2015-8. Adhésion à la future Agence Technique d’Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l’ATIP à M. le Préfet,

désignation des électeurs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l’ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d’Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d’Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l’ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l’Agence Territoriale d’Ingénierie Publique sous la forme d’un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l’arrêté portant création du Syndicat mixte «Agence Territoriale d’Ingénierie Publique» L’objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016. La convention précisant les modalités d’élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2015 approuvant le principe

d’une adhésion à la future Agence Technique d’Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibérer, à l’unanimité :

Décide d’adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d’Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d’Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l’Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg- le Syndicat mixte Agence Territoriale d’Ingénierie Publique aura pour objet 1 - Le conseil en matière d’aménagement et d’urbanisme, 2 - L’instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d’urbanisme 3 - L’accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 – La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L’assistance à l’élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d’Ingénierie Publique » sera composé de :

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics

. 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération

- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d’élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical

- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l’arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d’Ingénierie Publique

- Désigne M. KLEIN Dominique en qualité d’électeur titulaire et M. Bruno ZINGARELLI en qualité d’électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. KLEIN Dominique et M. Bruno ZINGARELLI sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Dit que :

La présente délibération fera l’objet d’un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet de Saverne

|  |
| --- |
| - Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier Sommerau2015-9. Budget Primitif 2015 - Décision modificative N°1/2015 |

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal, à l’unanimité, prend la décision modificative suivante :

Budget Primitif 2015 - Section Investissement

RECETTES : article 021 + 37 000 euros

RECETTES : opération 60 / article 1641 - 37 000 euros

Budget Primitif 2015 - Section Fonctionnement

DEPENSES : Article 022 - 2 138,71 euros

RECETTES : Article 777-042 + 2 138,71 euros

2015-10. Rapports d’activités d’assainissement 2013

 2015-10.1. Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d’assainissement de Marmoutier

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d’assainissement de Marmoutier. Une copie dudit rapport a été transmise à chaque conseiller.

2015-10.2. Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d’assainissement de la Sommerau

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d’assainissement de la Sommerau. Une copie dudit rapport a été transmise à chaque conseiller.

2015-11. Demande de subvention

Le Conseil municipal, décide à l’unanimité, de ne pas verser de subvention à l’Association des Paralysées de France.

Divers et communications

 Néant

 L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 Heures 00. Le présent procès-verbal comportant les points 2015-7 à 2015-11 est approuvé et signé par les membres présents.

Le secrétaire de séance

HALTER Thierry

KLEIN Dominique ZINGARELLI Bruno GROSS Gérard

HALTER Thierry GASS Karine KIEFFER Josiane

 *Excusée procuration*

MESSMER Pia MUHL Franck SCHALL Véronique

*Absente Absent Excusée procuration*

SCHWARTZ Michaël